

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 215

présenté par  
M. Galut  
-----**ARTICLE PREMIER**

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« la loi »

les mots :

« le Parlement ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« Celle-ci »

le mot :

« Celui-ci »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à confirmer le rôle de contrôle et décision du Parlement.